



L'A.P.P.A.



DES RESSOURCES ET DES IDEES.....

DEPUIS PLUS DE 30 ANS, POUR VOUS

LA CECM AVANT LE SYNDICAT (L'A.P.P.A.)

Avant la syndicalisation, la CECM était caractérisée par une gestion d'autonomie. Dès qu'un changement politique survenait plusieurs personnes salariées ainsi que des cadres étaient congédiés et remplacés par des personnes ayant la même couleur politique que le parti au pouvoir. Lors du recrutement et de la sélection du personnel, bien sûr on priorisait les personnes apparentées à des individus déjà en place.

Ce problème de népotisme s'est accentué en 1955. A cette époque, Monsieur Emmanuel Madore a été le premier à faire des représentations auprès de la CSN. Un fait à souligner, la CECM ne s'y est pas objecté. Elle n'a pas initié le mouvement syndical mais n'a aucunement entravé la signature des cartes d'adhésion. De plus, au début des années soixante, à l'approche des élections, elle conseille à ses personnes salariées de se syndiquer. Ainsi, elle les sécurise en leur suggérant un moyen de conserver leur emploi et constitue un noyau dont l'allégeance est en opposition face au gouvernement.

L'AVENEMENT DE L'A.P.P.A.

Lors d'une réunion tenue le 2 mars 1961, un groupe de personnes salariées de la C.E.C.M. ont mis sur pied l'Association professionnelle du personnel administratif de la C.E.C.M. A ce moment, la constitution et les règlements tiennent en 11 articles seulement et la cotisation syndicale mensuelle est fixée à 1,00\$.

Le 25 avril 1961, l'A.P.P.A. s'affilie à la Confédération des Syndicats Nationaux, présidée à l'époque par Jean Marchand. Le coût d'affiliation est de 1,35\$ par membre par mois. Le 2 mai, l'exécutif forme le premier comité de la constitution afin de mieux répondre à ses besoins et le 17 mai une constitution structurée est adoptée par les membres. La cotisation syndicale annuelle passe alors à 39,00\$.

Le 31 mai 1961, la Commission des relations ouvrières accrédite l'Association et celle-ci signe sa première convention collective le 5 février 1962. A ce moment, l'A.P.P.A. comptait environ 500 membres.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Connaissant la facilité avec laquelle l'employeur congédiait, cette première convention a permis un gain important soit l'acquisition de la permanence (ou du statut d'employé régulier), de plus un autre gain important a été l'avènement des fonds de pension. Lors de la deuxième convention collective, les conditions normatives pré-existantes ont été reconduites moyennant une augmentation salariale sous forme d'un montant fixe pour tout le monde (entre 150,00\$ et 200,00\$ selon la classe d'emploi).

LES NEGOCIATIONS ET LEUR EVOLUTION DANS LE TEMPS

Les négociations avant la négociation provinciale

Avant le front commun de 1972, lors des négociations, les trois syndicats de "soutien" de la C.E.C.M. (concierges, entretien et personnel administratif) se regroupaient et présentaient leurs revendications en même temps à la partie patronale représentée par Roger Lauzon, directeur du personnel de la C.E.C.M. à cette époque. Les trois associations de personnes salariées sont affiliées à la CSN et sont réparties en trois unités d'accréditation régies par la même convention collective avec toutefois des dispositions particulières pour chacune d'elles.

Les négociations depuis 1972

Les négociations pratiquées actuellement sont plus difficiles qu'avant le régime provincial. En effet, il est beaucoup plus ardu de négocier des conditions de travail pour plusieurs associations de personnes salariées ayant des besoins variés que de négocier des conditions se rapportant qu'à notre Association.

La négociation actuelle a permis d'axer nos demandes sur des grands enjeux tels: protection salariale minimum à 100,00\$ en 1972 et à 165,00\$ en 1976; l'octroi d'un congé de maternité, d'une assurance salaire, etc. et tout dernièrement l'équité salariale pour les femmes.

COTISATIONS SYNDICALES

L'Association a maintes fois modifié sa constitution, surtout au chapitre des cotisations syndicales. En effet jusqu'en 1974 le taux de cotisation est fixe obligeant à modifier le taux au fur et à mesure que le coût de la vie augmente. C'est pourquoi le 5 février 1974 la cotisation syndicale est basée sur le pourcentage de 1,7% avec un maximum de 150,00\$ par année. En 1977, après avoir été de 2,2% pendant près de deux ans, le taux est fixé à 2%, en 1986 à 1,9% et finalement en 1991 à 2%.

COMPOSITION DU SYNDICAT

De 1963 à 1978, la structure du syndicat est composée de l'exécutif soit 15 membres (5 officiers et 10 directeurs) et de l'assemblée générale. En 1978, une nouvelle structure est adoptée permettant une démocratie plus réelle et un champ de décision plus large répondant à la forme de syndicalisme que nous voulons pratiquer.

Nous remarquons que sur 14 présidents et présidents par intérim, nous ne retrouvons que 3 femmes: Denise Bernier, décédée lors d'un accident de voiture, Carmen Lupien et Claudette Légaré qui sont toujours à l'emploi de la C.E.C.M.

LES FEMMES ET L'A.P.P.A.

En 1961, on comptait environ 500 personnes salariées de soutien. A cette époque, les besoins se situaient presque exclusivement au niveau du secrétariat et la proportion de main d'œuvre féminine avoisinait les 100%. Dans les années soixante intervient la première réforme scolaire mettant l'accent sur les mathématiques, les sciences et la technique. Il en est résulté le développement de l'audio-visuel et d'un matériel didactique plus complexe favorisant l'apparition de nouvelles disciplines d'où la percée de l'élément masculin.

On entend souvent dire "l'arrivée de la femme sur le marché du travail". Dans le cas de la C.E.C.M., il conviendrait mieux de dire "l'arrivée de l'homme sur le marché du travail".

L'Association constitue le plus important syndicat de soutien des commissions scolaires et par le fait même étant donné que la majorité de ses membres est féminine, le plus gros syndicat-femmes du secteur scolaire.

RAISONS DU NON MILITANTISME DES FEMMES

Les membres de l'A.P.P.A. sont répartis dans 250 établissements de la C.E.C.M. En tenant compte du centre administratif qui réunit plus de 400 membres et des centres régionaux qui eux regroupent environ 20 à 30 membres chacun, il n'en demeure pas moins que les membres de l'A.P.P.A. sont dispersés aux quatre coins du territoire de la C.E.C.M.

Une des raisons les plus importantes est l'isolement. Combien de secrétaires se retrouvent seules loin de LEUR SYNDICAT et en contact quotidien avec le représentant de leur employeur? Dans ce contexte, qui a l'influence? Cette entité lointaine ou celui qui est là qui ordonne et fait sentir sa présence tout au long de la journée? La disproportion est par trop évidente.

L'isolement et la dispersion sont deux éléments défavorables à toute forme d'association active, intéressante et soutenue, qu'elle soit syndicale ou autre. Il est très difficile dans un tel contexte de motiver 3 500 personnes.

CONCLUSION

L'exécutif aidé du bureau de direction et de certains délégués sont conscients de ce qui précède et mettent présentement tout en oeuvre, avec les moyens à leur disposition, afin d'y remédier. Mais sans l'appui de nos membres, VOUS!!! que pouvons-nous faire?